

---

# ENQUÊTE SUR LE MANQUE D'INFORMATIONS EN MÉDECINE THERMALE ET PROJET DE PLATE-FORME DE PARCOURS DE SOINS EN MÉDECINE THERMALE

---

**BARBARA COSTE\***

## Résumé

Il arrive fréquemment que le médecin thermal se trouve confronté à un manque d'informations (informations incomplètes ou absentes concernant les antécédents ou les traitements du patient) pouvant le gêner dans sa pratique quotidienne.

Au travers d'une enquête déclarative et descriptive, nous avons pu confirmer ce manque d'informations auprès de 350 patients.

Nous proposons une solution pour y remédier avec un projet de plateforme numérique permettant un échange sécurisé d'informations entre professionnels de santé distants

*Mots clés* : Crénobalnéothérapie, Parcours de soin thermal, Manque d'information, Curistes, Télémédecine, E-santé, Enquête

## Abstract

**Survey on the lack of information in thermal medicine and project of thermal care pathway's digital platform**

The Thermal physician is often confronted with a lack of information (incomplete or missing information about the patient's history or treatment) that may interfere with his daily practice. Through a declarative and descriptive survey, we were able to confirm this lack of information with 350 patients.

We propose a solution to remedy this with a digital platform project allowing secure information exchange between distant healthcare professionals.

*Key words* : Thermal care pathway, Crenobalneotherapy, Lack of information, Patients having hydrotherapy, Telemedicine, Health e-technology, Survey

## Introduction

La médecine thermique s'adresse à des patients atteints de pathologie chronique, souvent exposés à des comorbidités et polyopathologiques [1]. Le choix des soins thermaux par le médecin thermal est personnalisé en fonction de l'état général, de l'examen clinique

---

\* Médecin thermal à Dax. Courriel : drbarbaracoste@gmail.com

du patient ainsi que de ses antécédents. Cependant, il arrive fréquemment que le médecin thermal se trouve confronté à un manque d'informations pouvant le gêner dans sa pratique quotidienne.

La e-santé (ensemble des moyens et services liés à la santé utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication) et la télémédecine (pratique médicale qui met en rapport, notamment, par l'intermédiaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels au moins un professionnel médical) pourraient être des aides pour optimiser le parcours de soin du patient thermal.

Cette enquête a pour but d'essayer d'évaluer le manque d'informations médicales concernant les patients curistes par une enquête menée auprès de médecins thermaux et exposer une solution pour y remédier avec un projet de plateforme numérique permettant un échange d'informations sécurisé entre professionnels de santé distants.

## **État des lieux du parcours de soins en médecine thermique**

### **Des patients fragiles**

La population de patients pris en charge en cure thermique est une population relativement âgée : 65 % des curistes ont plus de 60 ans et 35 % d'entre eux ont 75 ans et plus [2]. Les risques de comorbidités et de polytraitement augmentant avec l'âge, ainsi que le déclin cognitif lié à l'âge sont autant de facteurs de risque.

Par ailleurs, les patients curistes sont souvent des patients de classe sociale moyenne, moins bien intégrés aux réseaux de soins habituels, échappant plus facilement aux messages et aux actions de santé publique [2].

Une étude utilisant une grille d'évaluation du Gérontopole de Toulouse a estimé que seulement 30 % de la population de curiste étudiée était "robuste" et 70 % était "fragile ou pré-fragile".

Une "consultation de prévention dès 70 ans" en début de cure est préconisée par cette équipe pour effectuer une photographie de l'état de santé du curiste et identifier l'existence de risques potentiels d'un état de fragilité le plus en amont possible de sa survenue [2].

### **Médecine thermique et parcours de soins en médecine thermique**

La médecine thermique est une intervention thérapeutique destinée à des patients atteints de pathologies chroniques. Le thermalisme français bénéficie d'un encadrement médical important : elle est prescrite par des médecins et réalisée sous le contrôle de médecins [3]. Mais il existe une mal connaissance de la médecine thermique car peu enseignée dans la plupart des facultés de médecine. Il s'agit, au mieux, de notions rattachées aux thérapeutiques non médicamenteuses et dispositifs médicaux, abordés le plus souvent en 6<sup>ème</sup> année de médecine [3].

Or, pour pouvoir prescrire au mieux une cure thermique, il faut connaître les indications mais également les non indications et contre-indications [4].

La prescription des soins thermaux relève du médecin thermal, qui doit être comme décrit dans le guide des bonnes pratiques thermales, individualisée, propre à chaque

curiste, tenant compte de l'âge (enfant, adulte, personne âgée), de l'état de santé du patient (à savoir les pathologies annexes présentées, l'état psychologique, les risques de décompensation, les contre-indications à certains soins...), de son aptitude physique et psychique à réaliser le soin [5].

Cependant le médecin thermal doit souvent faire face à un manque d'informations pour la prise en charge du patient curiste (notamment absence de courrier du médecin prescripteur, absence d'ordonnances concernant le traitement habituel ou les traitements ponctuels...).

Dans le chapitre "Perspectives, le point de vue de quatre témoins" du *Manuel de Médecine Thermale, données scientifiques*, édité en 2018, les auteurs indiquent que le patient est adressé au médecin thermal avec plus ou moins d'informations médicales et que les nouvelles technologies informatiques, aujourd'hui recommandées, en particulier les messageries cryptées, devraient être utilisées plus systématiquement entre le médecin traitant et le médecin thermal pour un échange d'information plus efficace qu'actuellement, où le médecin thermal est souvent contraint à une véritable enquête policière pour connaître l'anamnèse du patient curiste [1].

## Évaluation du manque d'informations

Nous avons réalisé une enquête *via* un questionnaire, afin d'essayer d'évaluer le manque d'informations auquel doivent faire face les médecins thermaux.

Le questionnaire a été adressé par courriel ou donné en main propre à 60 médecins thermaux (suivant des patients réalisant des cures avec orientation rhumatologie ou pneumologie).

Afin d'éviter un biais de sélection des patients, il a été demandé aux médecins participants de réaliser l'enquête sur leurs 10 premiers patients en initiation de cure (1<sup>ère</sup> consultation du parcours de soin thermal).

Nous avons eu un bon retour avec 35 médecins thermaux participatifs soit une base de données de 350 patients (58 % de taux de réponse au questionnaire) avec une répartition sur l'ensemble du territoire national (cf figure 1).

Seulement 18 % des patients avaient un courrier du médecin prescripteur à l'intention du médecin thermal. Ce qui confirme le manque d'informations auquel doit faire face le médecin thermal.

Par ailleurs, la majeure partie des patients (73 %) n'avait pas de dossier médical à communiquer au médecin thermal, pour 25 % d'entre eux un dossier papier était disponible et pour 1 % d'entre eux existence d'un dossier numérique.

Dans près de la moitié des cas (45 %), les patients n'avaient pas apporté leurs ordonnances et les radiographies n'ont pas été amenées dans 52 % des cas.

Dans la majorité des cas (87 %), la réponse à la question "le patient connaît-il ses antécédents ?" est oui, ainsi que la réponse à la question "le patient connaît-il son traitement ?" (85 %).

Ces résultats sont cependant à nuancer, car il n'est pas possible de vérifier si les antécédents et traitements étaient connus en totalité ou en partie, d'autant que s'agissant d'une population relativement âgée, les troubles de la mémoire peuvent être fréquents.



**Figure 1. Répartition géographique des réponses par station thermale**

Concernant le délai entre la prescription et la réalisation de la cure : elle a eu lieu dans les 3 mois de la prescription dans 40 % des cas, dans les 4 à 6 mois dans 50 % des cas, dans les 6 à 9 mois dans 9 % des cas et 1 % plus de 9 mois après.

Concernant le délai entre dernière consultation médecin traitant et réalisation cure thermale : dans 31 % des cas le patient a consulté son médecin traitant dans le mois précédent l'entrée en cure, dans 53 % entre 1 et 3 mois, dans 13 % entre 4 et 6 mois et dans 3 % des cas plus de 6 mois.

Les délais relativement longs entre la prescription de cure et sa réalisation (60 % à plus de 3 mois dont 10 % à plus de 6 mois) et ceux entre la dernière consultation avec le médecin traitant et la réalisation de la cure (16 % à plus de 4 mois) renforcent l'intérêt d'un dossier complet pour la prise en charge de patients à risque de comorbidités ou à risque de décompensation sur un terrain fragile.

Tous les médecins thermaux interrogés ont adressé un compte rendu post cure au médecin prescripteur (transmis par l'intermédiaire du patient dans tous les cas et aucune transmission par voie numérique). Les résultats sont conformes aux pratiques habituelles.

Concernant le manque d'information médicale au cours de la consultation, 80 % des médecins thermaux interrogés déclarent avoir été gênés dans l'année écoulée. Ce résultat confirme le ressenti des médecins thermaux sur le manque d'informations médicales auquel ils sont confrontés et la gêne pouvant être occasionnée lors des consultations.

Une grande partie des médecins interrogés (63 %) a eu besoin de contacter le médecin traitant ou spécialiste de leurs patients dans l'année qui s'est écoulée. Parmi les médecins ayant eu besoin de contacter le médecin traitant ou spécialiste, pour 5 % ce besoin a été hebdomadaire, pour 27 % mensuel et pour 68 % annuel.

Dans notre enquête, nous avons retrouvé une proportion égale de patients déjà connus par le médecin thermal (175 patients) que de patients inconnus (174 patients). Le manque d'informations médicales (absence de lettre du médecin prescripteur, absence de dossier médical,...) ne peut donc pas être imputé au fait que le patient était déjà connu du médecin thermal.

Par ailleurs, 60 % des médecins thermaux interrogés se déclarent intéressés par une plateforme d'échange entre médecins thermaux et médecins prescripteurs / traitants du patient curiste pour optimiser les échanges d'informations.

Concernant les biais et limite de l'enquête, il peut être reproché un biais de sélection car il n'y a pas eu de tirage au sort pour l'échantillonnage (les enquêtes ont été adressées par mail à des représentants de médecins thermaux pour diffusion ou données en main propre lors de réunions...).

Les principales conclusions de cette enquête sont :

- la confirmation du manque d'informations pour le médecin thermal avec :
  - une gêne pour 80 % des médecins interrogés
  - une absence de courrier du médecin prescripteur dans 82 % des cas
  - une absence de dossier médical dans 73 % des cas (cependant la majeure partie des patients connaissait leurs antécédents mais sans que l'on puisse vérifier si cela était en totalité ou partie)
  - une absence d'ordonnances pour 45 % des patients (cependant la majeure partie des patients connaissait leur traitement mais sans que l'on puisse vérifier si cela était en totalité ou en partie)
  - une absence de radiographie dans 52 % des cas
- la confirmation du besoin de contacter le médecin traitant ou spécialiste
  - confirmation de ce besoin par 63 % des médecins thermaux interrogés
  - fréquence des contacts hebdomadaires (5 %), mensuels (27 %), annuels (68 %)
- les délais relativement longs entre la prescription de cure et sa réalisation (60 % à plus de 3 mois dont 10 % à plus de 6 mois) et ceux entre la dernière consultation avec le médecin traitant et la réalisation de la cure (16 % à plus de 4 mois) renforcent l'intérêt d'un dossier complet pour une prise en charge optimale.
- l'envoi du compte-rendu post-cure se fait par l'intermédiaire du patient pour la totalité des médecins thermaux
- intérêt pour une plateforme numérique sécurisée avec partage d'informations pour la majorité des médecins interrogés (60 %).

## **Description du projet de plateforme de Parcours de soin thermal**

Une des solutions au manque d'informations auquel doivent faire face les médecins thermaux pourrait être une plateforme d'e-santé du parcours de soins en milieu thermal.

Cette plateforme aurait pour point central le patient curiste avec possibilité de se connecter à tous les professionnels de santé prenant en charge ce patient. Elle permettrait une communication facilitée et sécurisée entre les différents intervenants et pourrait également permettre de réaliser des actes de télémédecine (téléconsultations ou actes de

téléexpertises par exemple en cas de besoin d'un avis spécialisé).

Les cibles de cette plateforme sont :

- les patients réalisant une cure thermale
- les médecins prescripteurs de cure thermale
- les médecins traitants ou spécialistes des patients réalisant une cure thermale
- les médecins thermaux.

Les principaux objectifs de cette plateforme Parcours de soin thermal sont :

- améliorer et sécuriser la communication entre professionnels distants
- connecter les différents intervenants pour créer un réseau de soins de cure thermale
- améliorer la prise en charge et la continuité des soins du patient curiste
- optimiser les compétences (par transfert de compétences)
- possibilité de demander un avis de façon sécurisée sous la forme d'une téléexpertise si besoin
- réaliser des économies sur les dépenses de santé de prise en charge des patients (par exemple éviter de renouveler des examens complémentaires déjà réalisés, éviter l'engagement de frais pour une non-indication ou contre-indication de soins thermaux...)

Les enjeux sont résumés dans le tableau 1 par type de personnes concernées.

| Personne             | Enjeux qualitatifs   | Enjeux quantitatifs   |
|----------------------|--|---|
| Patient              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• optimisation de la prise en charge et du suivi</li> <li>• éviter une perte de temps et financière avec une meilleure gestion des non-indications et contre-indications</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 600 500 curistes/an en France (données 2017) dont 35 % ont plus de 70 ans [6,7]</li> <li>• dépense globale (déplacement, séjour, soins) d'une cure pour 3 semaines évaluée à 1700 euros. Le remboursement varie de 400 à 800 euros* [4]</li> </ul> |
| Médecin thermal      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• optimisation de la prise en charge du patient</li> <li>• gain de temps</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 850 médecins thermaux</li> <li>• 110 établissements thermaux</li> <li>• 89 stations thermales [6]</li> </ul>   |
| Médecin prescripteur | <ul style="list-style-type: none"> <li>• optimisation de la prise en charge du patient</li> <li>• gain de temps</li> </ul>   | Suivant le nombre de patients adressés en cure thermale   |
| Pouvoir public       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• objectifs de santé publique (prise en charge des pathologies chroniques)</li> </ul>   | Coût global des dépenses thermales prises en charge par l'Assurance Maladie : 325 millions d'euros en 2016 (0,16 % du budget global de l'Assurance maladie) [7]   |

**Tableau 1. Enjeux par type de personnes concernées**

\* Selon les conditions liées à la nature de l'affection et à l'intervention des assurances complémentaires, 15 % des patients sont éligibles aux prestations sociales d'aides au déplacement et à l'hébergement [4]

Parmi les obstacles potentiels identifiés pour ce projet de plateforme *Parcours de soin thermal*, on peut citer :

- le mode de financement du projet
- la diffusion du service auprès des médecins prescripteurs de cure thermique (principalement médecins libéraux répartis sur l'ensemble du territoire national)
- la disponibilité des médecins sollicités dans le cadre de la téléexpertise
- l'adhésion des médecins à un changement des pratiques organisationnelles et techniques
- l'accord préalable des patients au partage d'informations et aux actes de téléexpertise.

La plateforme *Parcours de soin thermal* devra répondre aux règles de sécurité et de confidentialité liée à son utilisation dans le domaine de la santé, ces caractéristiques seront les suivantes :

- outil collaboratif pour le partage et l'échange de données de santé
- agendas partagés et annuaires pour la coordination des acteurs
- chat sécurisé (pour une possibilité de communication en direct)
- compatibilité au DMP (Dossier médical partagé)
- compatibilité à la MSS (Messagerie sécurisée de santé)
- déclaration Cnil pour chaque structure bénéficiaire
- hébergement agréé HDS (Hébergements de données de santé).

Les plateformes de *Parcours de soin thermal* pourrait avoir les fonctionnalités suivantes

- dossier médical patient contenant les informations suivantes :
  - antécédents médicaux et chirurgicaux
  - résultats d'examens complémentaires notamment de biologie médicale et examens radiologiques
  - comptes-rendus de consultations spécialisées
  - ordonnances des traitements habituels et ponctuels
- banque de données avec en téléchargement :
  - la liste des indications détaillées de cure thermique en fonction des orientations
  - la liste des non-indications en fonction des orientations
  - la liste des contre-indications de cure thermique (générales et fonction de l'orientation de cure)
  - le document Cerfa N°11139-02
  - la liste des conditions particulières de prise en charge de la cure thermique :
    - frais médicaux, frais transport et frais hébergement
    - indemnités journalières
    - frais restant à charge du patient
    - frais pour la personne accompagnante
    - cas particuliers des affections de longue durée exonérante, accident du travail ou maladie professionnelle
    - cas particuliers des cures thermales infantiles avec placement en maison d'enfants
  - la liste des documents patients à apporter pour la cure thermique
- messagerie sécurisée de santé réservée aux échanges d'information entre professionnels

de santé notamment pour :

- envoi du compte-rendu post-cure
- demande d'informations complémentaires si besoin
- demande d'avis par téléexpertise le cas échéant.

Par ailleurs, la plateforme pourrait permettre l'organisation d'actes de téléconsultations ou de téléexpertises entre le médecin thermal et un médecin spécialiste du patient curiste, si besoin d'un avis concernant la prise en charge ou lors d'une décompensation par exemple.

La plateforme numérique de parcours de soins en médecine thermale pourrait permettre d'échanger les informations médicales du patient curiste de façon sécurisée entre professionnels de santé distants. Elle pourrait également contenir des informations utiles à la bonne prise en charge du patient sous la forme d'une banque de données de documents (liste des documents à apporter par le patient, liste des non-indications, contre-indications...).

## Conclusion

Notre enquête montre qu'il existe un manque flagrant d'informations médicales concernant les patients curistes auquel le médecin thermal doit faire face. Notamment, une très grande majorité de patients n'ont ni dossier médical, ni lettre du médecin prescripteur et beaucoup de patients ont omis d'apporter leurs ordonnances. L'obtention des informations médicales est donc souvent dépendante de la mémoire des patients.

Pour une meilleure prise en charge, pour un gain de temps pour le médecin thermal qui doit aller à la pêche aux informations, il convient de trouver un moyen d'obtenir rapidement et de façon sécurisée les informations manquantes. Le partage des informations médicales *via* une plateforme de santé (dossier médical partagé, messagerie sécurisée de santé...) semble tout particulièrement adapté.

Les technologies modernes, avec la e-santé *via* l'utilisation d'une plateforme dédiée au parcours de soins en médecine thermale et la télémédecine *via* des actes de téléexpertise si tel était le besoin, pourraient permettre une optimisation de la prise en charge des patients en médecine thermale avec des bénéfices escomptés aussi bien pour les patients que pour les acteurs de santé impliqués.

## Références

1. Desfour H, Faure-Imbert D, Grouzard JP, Guérard A. Le point de vue de quatre témoins In *La médecine Thermale, Données Scientifiques*. Ed John Libbey Eurotext, 2018;36:351-361.
2. Vellas B, Sécher M, Jeandel C, Roques CF, Bouvier CE. Gériatrie In *La médecine Thermale, Données Scientifiques*. Ed John Libbey Eurotext, 2018;34:331-339.
3. Hérisson C, Queneau P, Roques CF. Formation des médecins In *La médecine Thermale, Données Scientifiques*. Ed John Libbey Eurotext, 2018;8:73-81.



4. Roques CF, Dorothée L. Prescription et réalisation de la cure thermale In *La médecine Thermale, Données Scientifiques*. Ed John Libbey Eurotext, 2018;18:169-175.
5. Syndicat des médecins des stations thermales, marines et climatiques de France. Guide des bonnes pratiques thermales. *Press Therm Climat* 2004;141:101-44.
6. Roques CF. Maladies chroniques et enjeux de santé publique In *La médecine Thermale, Données Scientifiques*. Ed John Libbey Eurotext, 2018;13:127-132.
7. Queneau P, Roques CF. Le point de vue des auteurs-coordonateurs In *La médecine Thermale, Données Scientifiques*. Ed John Libbey Eurotext, 2018;37:363-372.